

Surplus de réglementation dans le médico-social

Les associations de solidarité de Loir-et-Cher font face aux défis de demain. Mais elles se plaignent aussi du surplus de réglementation au détriment des usagers.

« Ça n'est pas encore un coup de gueule, mais ça y ressemble. En tout cas c'est fait discrètement, courtoisement, mais on a bien compris que les associations médico-sociales de Loir-et-Cher - qui emploient la bagatelle d'environ 2.000 personnes - en ont elles aussi « ras-le-bol ».

Ras-le-bol du ministre de l'Économie ? Pas exactement (même si, peut-être...) mais plutôt du surplus de réglementation, de l'empilement normatif, fluctuant et changeant au gré des lois, ou des non-lois !

Le 6 octobre dernier l'Uriopss (Union d'associations et d'organismes privés à but non lucratif des secteurs sanitaire, social, médico-social et de lutte contre les exclusions) et les 36 associations adhérentes de Loir-et-Cher (représentant 86 établissements et services) se sont réunies pour se poser, partager les projets, les perspectives et... les difficultés.

Les grandes réformes repoussées sans cesse

La première d'entre elles est l'explosion de la réglementation, entraînant une surcharge administrative sans augmentation des moyens pour y faire face.

« On ne voit pas l'impact immédiat sur les usagers », explique Alexandre Hausknost, directeur général de l'Adapei 41 (les Papillons Blancs). « On nous demande de renseigner des indicateurs que nous donnons déjà sur de multiples rapports : d'où viennent les personnes ? Combien de jours d'accueil ? Les jours d'hospitalisation ? La pyramide des âges ? Des indicateurs de ressources humaines (RH) aussi : le turn over du personnel, le taux d'absentéisme, etc. Enfin, des indicateurs financiers. Le tout sur une seule et même plateforme, en plus du reste... »

Derrière ce « surplus » de réglementations, de normes etc., un objectif, que l'on retrouve aujourd'hui absolument partout : faire des économies. Le directeur de l'Adapei s'en étonnerait presque : « Des économies ? On a déjà des budgets contraints, même si je reconnais que le Conseil départemental ici joue bien le jeu. Mais les coûts de fonctionnement et de la masse salariale augmentent toujours. On nous dit : il faut faire plus, mais avec moins d'argent. » L'exemple des mutuelles d'entreprises, obligatoires au 1^{er} janvier prochain, illustre parfaitement le propos. Il en coûtera 27 € par



Le foyer des Morines à Mont-Près-Chambord, géré par l'Adapei.

le sud du Loir-et-Cher, les plateformes « Pais » pallient un peu le phénomène, mais la pression reste forte. « Le numerus clausus a été relevé, certes, mais les premiers bénéficiaires ne se feront connaître que dans 8-10 ans, et encore faudra-t-il que les jeunes médecins décident de s'installer ici ! Nous ce qu'on voit, c'est que pour l'instant l'offre n'est pas satisfaite » ajoute Loïc Tytgat. « Tout cela est à mettre en perspective avec le vieillissement de la population, et aussi de la population handicapée », précise encore Alexandre Hausknost.

Pour finir sur une note positive, ils reconnaissent que la perspective de création de 50 places pour personnes handicapées vieillissantes entre 2015 et 2018 est une démarche volontariste de la part du Conseil départemental, et que beaucoup de foyers auront des places (Fas de Vendôme ; Apave à Blois ; Adapei et Page également).

Les secteurs de l'action sociale et médico-sociale en Loir-et-Cher pèsent 4.176 emplois soit 4,1 % de l'emploi total [Total : 7.927 emplois associatifs dans le département].

F. SABOURIN

mois et par salarié à l'Adapei. L'ARS (Agence régionale de Santé) ne donnera rien pour compenser. Le Conseil départemental donnera bien 27 € mais par « équivalent temps plein » ce qui ne fait pas un salarié à chaque fois. « Tout cela est-il créateur d'emplois ? Je n'en suis pas persuadé. Cela améliore-t-il l'accueil des personnes ? Pas sûr... » ajoute-t-il. Et de regret-

ter que « les grandes réformes - comme celle sur la dépendance - sont repoussées sans cesse... »

50 places de plus entre 2015 et 2018

L'autre sujet de préoccupation est la pénurie de personnel médical qui pénalise les associations médico-sociales dans leur

accompagnement des personnes accueillies. « Surtout les médecins généralistes », explique Loïc Tytgat délégué adjoint du Glass (Groupe de liaison sanitaire et social, une déclinaison locale de l'Uriopss). « Chaque commune veut son médecin, et parfois ils vont les chercher à l'étranger, avec les problèmes de formation que cela suppose, et de compréhension des patients ». Dans

« La loi NOTRe pour les nuls »

Jacqueline Gourault a sillonné le Loir-et-Cher pour présenter les grandes lignes de cette nouvelle loi aux élus du département.

Chémery, La Chaussée-Saint-Victor, Danzé et Saint-Viâtre, Jacqueline Gourault est allée à la rencontre des élus aux quatre coins du département, à leur demande, pour présenter de façon très pédagogique les grandes lignes de cette nouvelle loi « qui a donné lieu à beaucoup de débats pendant plus d'un an ».

« Je suis là pour vous dire le contenu de la loi, pas pour en débattre, maintenant c'est voté ». Un texte qui a été entériné par 259 voix au sénat (49 contre) et qui a donné lieu à double lecture au sein du Sénat et de l'Assemblée nationale. Un texte qui a abouti à quelques compromis, « il y a eu volonté de rechercher un accord au Sénat, toutes tendances politiques confondues. Il y a des choses qui plaisent plus ou moins ».

Une loi qui fixe les compétences des Départements, des Régions et des intercommunalités et qui définit les nouvelles règles concernant le bloc communal (constitution des EPCI et compétences communes/communautés de communes, existence des syndicats, etc.). Un texte qui a fait l'objet de longs débats qui ont entretenu le flou pendant de longs mois et dont il était important de définir les grandes lignes à la veille de la présentation du nouveau Schéma départemental de coopération intercommunale qui va définir la nouvelle carte des intercommunalités à mettre en place d'ici 2017 (lire page 7). Contrairement à ce qui avait été préalablement annoncé, l'obligation de fusionner pour les communautés de communes n'atteignant pas le seuil des 20.000 habitants n'est pas confirmée. « Le seuil est fixé à 15.000 et assorti de très nombreuses exceptions ». Zone de montagne, densité de population inférieure à 30



J. Lorgeoux a complété les propos de J. Gourault.

Laurence RICHER

habitants par km², intercommunalité créée après 2012, sont autant d'exceptions qui font que finalement seules trois intercommunalités seront concernées en Loir-et-Cher : Du Cher à la Loire, Beauce Ligérienne et Vendômois rural.

« Jusqu'où va la proximité ? »

Jeanny Lorgeoux, sénateur-maire de Romorantin présent aux côtés de Jacqueline Gourault, a insisté sur la nécessité « d'élargir les com-com pour rationaliser la gestion, contenir les coûts et si possible les baisser ». Car l'objectif de cette loi est bien là, réduire les coûts de fonctionnement des collectivités et la dette de l'État. Certains élus s'interrogent pourtant sur l'évolution des découpages et le fonctionnement de ces nouvelles communautés de communes, car signalons-le, ils sont incités à aller au delà de la loi en engageant des fusions lorsque cela est pertinent, sans se contenter de répondre aux exigences des textes. Jeanny Lorgeoux, même s'il se positionne

en farouche défenseur de la commune, explique que « si la gouvernance se passe bien et que l'intercommunalité reflète un vrai bassin de vie et non une juxtaposition de terroirs qui n'ont rien à voir les uns avec les autres, je crois que ça peut être bien ». Reste à savoir « jusqu'où va la proximité ? Je suis toujours assez méfiant quand il y a des regroupements très importants. Premièrement parce que la gouvernance est une lutte politique considérable. Deuxièmement, en matière de gestion et d'administration, ça introduit un écran supplémentaire et du temps de décision. Comment concilier la nécessité d'élargir pour mieux organiser le fonctionnement financier au profit de nos populations sans s'éloigner de la proximité qui est essentielle ? C'est ce pari que nous devons relever ».

Laurence RICHER

EPCI : établissement public de coopération intercommunale.

Loi NOTRe : loi portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Frédéric Chevallier, nouveau Procureur de la République

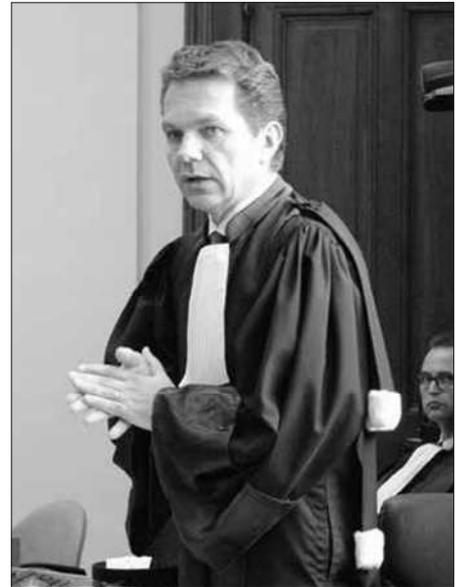
Frédéric Chevallier et quatre autres nouveaux magistrats ont été présentés le 2 octobre lors d'une audience qui s'est tenue au Palais de justice de Blois.

Marié et père de trois enfants, Frédéric Chevallier, 47 ans, a débuté sa carrière comme juge d'instruction à Cherbourg en 1995 avant de rejoindre le parquet de Poitiers. Ce Bordelais d'origine a salué le travail réalisé par Dominique Puechmaillie, son prédécesseur nommé à Evreux et ceux qui lui ont donné le goût de cette fonction dont, plus particulièrement, François Feltz. Arrivé depuis le 1^{er} septembre il indique que « Blois est une ville où la justice a sa place. C'est une juridiction à taille humaine ». Il apprécie également le fait de travailler avec « une équipe soudée ».

Quatre autres magistrats ont pris leurs fonctions

Christian Magret est nommé substitut du procureur, le Parquet est désormais au complet. Denis Dabansens est nommé vice-président chargé de l'instruction. Gaël Coudassot-Berducou est nommé vice-président du tribunal d'instance de Blois tandis qu'Anne-Laure Brisson est nommée juge des enfants.

Laurence RICHER



Frédéric Chevallier lors de l'audience de présentation.

Laurence RICHER

Informations générales, locales, annonces légales

Pour VOUS ABONNER à La Renaissance ?
Rendez-vous sur notre site

Renaissance
du Loir-et-Cher

www.larenaissance-41.com